



Les religions sont à la source des valeurs d'une grande partie de la population mondiale. Dans de nombreuses régions, elles demeurent une puissante force de mobilisation et de motivation, comme le rappellent le devoir de bienfaisance et la pratique de l'aumône, largement enracinés dans leurs principes. L'action humanitaire, quant à elle, est centrée sur la dignité humaine et le bien-être de tous les individus dans le besoin ; elle n'est pas conditionnée à une adhésion confessionnelle ou politique particulière. Bien plus, l'humanitaire est avant tout une action (d'urgence) au service de l'Homme, au-delà du caractère local ou communautaire. Elle « recherche le bien de l'humanité » et « vise à améliorer la condition sociale de l'Homme, à faire disparaître les injustices, à soulager les maux des plus déshérités » (Grand dictionnaire terminologique).

Parler d'humanitaire et de religions dans ce dossier, c'est remonter aux sources de la solidarité au service de l'Homme. Ainsi, on lira en ouverture de ce dossier un historique de l'idée humanitaire qui met en lumière sa genèse et son parcours, rappelant l'antériorité de ce concept devenu « une culture de l'engagement solidaire »¹ et qui « représente toujours une dimension fondamentale »² en ce début de XXI^{ème} siècle. Puis, la parole a été donnée aux religions monothéistes (judaïsme, christianisme, islam) afin d'identifier l'importance et la portée des valeurs solidaires. Il nous a semblé nécessaire de solliciter des personnalités religieuses ou des hommes de foi afin de comprendre les motivations qui sont en amont et qui sont sources d'inspiration pour l'action solidaire. Ainsi, on pourra lire que l'assistance aux plus démunis est étroitement liée à la foi, qui fait des relations horizontales (humaines) une conséquence obligée du lien vertical (avec le Divin) : « l'impératif catégorique naît du visage de l'Autre créé comme moi à l'image divine »³. Pour rappeler les enjeux actuels liés à la situation des ONG confessionnelles ou de valeurs confessionnelles, deux auteurs ont acceptés d'exposer leur vision, laïque, de l'évolution de l'humanitaire actuelle, entre tensions et défis. On y trouvera les questions que posent certaines organisations non gouvernementales amplifiées depuis le 11 septembre 2001 et qui provoquent suspicion et rejet « inspirés par l'inquiétude et la méfiance plus que par le désir de connaissance »⁴. Enfin, nous ne pouvions terminer un tel sujet sans évoquer la pensée des Anciens et des philosophes contemporains autour d'une « esquisse de la philosophie du don », à travers les écrits de Sénèque, Jacques Derrida et Emmanuel Levinas. On y verra que « le don exprime l'idée que le plus important, c'est la part de l'autre »⁵. Bien loin de clore le dossier, les dernières pages invitent plutôt à ouvrir le débat avec nos lecteurs.

1. Cf. article de M. Philippe Ryfman, p.14-15.

2. Ibid.

3. Cf. article de M. Philippe Haddad, p.16-17.

4. Cf. article de M. Rony Brauman, p.24-25.

5. Cf. article de M. Djamel Khalid, p. 26-27.

- **L'humanitaire, une idée historiquement ancrée**

P. 14

- **Pour une responsabilité planétaire**

P. 16

- **Un engagement au service de l'homme**

P. 18

- **De la charité à la solidarité, l'itinéraire du protestantisme français**

P. 19

- **L'humanitaire en Islam ou les principes du droit des pauvres**

P. 20

- **L'humanitaire, entre universalisme et particularisme**

P. 23

- **ONG confessionnelles, entre action et méconnaissance**

P. 24

- **Esquisse d'une philosophie du don**

P. 26



Humanitaire et religions

L'humanitaire, une idée historiquement ancrée

Dans cet article, M. Philippe Ryfman rappelle la genèse et le parcours de l'"idée" humanitaire à travers les âges et les écoles de pensée

L'action humanitaire est fréquemment perçue sous un angle pratique et matériel (hôpitaux, abris, caisses de médicaments, sacs de nourriture, véhicules, avions, personnels sur le terrain...). Or, elle est tout autant, sinon d'abord, une idée dont on peut retracer le cheminement sur les plans philosophique et intellectuel depuis plus de deux millénaires. La mise en œuvre par des individus d'actions caritatives de solidarité au-delà de leur environnement immédiat n'est en effet pas née avec le XXe siècle. Sa généalogie s'inscrit dans la longue durée de la société occidentale, d'où le concept d'"humanitaire" est historiquement issu. Si la compassion ou l'intérêt pour l'Autre ne sont pas propres à l'Occident, il en a élaboré un modèle-type progressivement décliné universellement. Ou au moins, en ayant la prétention.

Origines philosophiques

L'idée qu'il faut collectivement, manifester une solidarité envers les pauvres, les malades, les victimes des guerres, les étrangers..., se retrouve dans de nombreuses cultures. Mais la projection internationale de cette solidarité est, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, une "invention" de l'Europe, contemporaine de son expansion à partir du milieu du second millénaire, et retravaillée par son extension nord-américaine. Dans l'Antiquité déjà, Aristote dans

son *Éthique à Nicomaque* s'attache à définir le Bien et à affirmer un devoir de solidarité entre les hommes. À Rome, Cicéron, dans son traité *Des Devoirs*, met lui aussi en avant l'obligation de solidarité et avance l'idée d'appartenance à une communauté du genre humain. Des prémisses d'une action humanitaire médicale peuvent aussi y être repérées. Un grec de Cilicie du premier siècle, Dioscoride d'Anazarba créa une école de médecins appelés à porter la pratique de leur art jusqu'aux extrêmes confins de l'Empire romain d'alors. Mais, c'est surtout la période allant de la Renaissance aux Lumières qui posera les bases intellectuelles de la pensée humanitaire. A travers un triple mouvement, qui la tirera vers l'extranéité, c'est-à-dire la projection à l'extérieur du milieu d'origine.

La laïcisation progressive du caritatif qui se produit à partir du XVIIe siècle brise d'abord le monopole exercé jusqu'alors par l'Église catholique dans le domaine de l'assistance. L'élaboration graduelle de normes juridiques (précédemment initiées par des théologiens) vise ensuite à "humaniser" la guerre. Le juriste hollandais Grotius publie ainsi, en 1625, le premier ouvrage de droit international sur la paix et la guerre. Il y définit des catégories de non-combattants devant être épargnés en toutes circonstances (femmes, enfants, ministres du culte, ouvriers...). En France, l'abbé de Saint-Pierre en 1713, puis de Vattel en 1758 élargissent cette notion en y incluant vieillards, infirmes, malades et soldats prisonniers. Enfin, les grands noms du XVIIIe siècle ne sont pas absents du débat. De Voltaire qui

dénonce violemment la guerre dans son *Dictionnaire philosophique* (1764) jusqu'à Kant, en passant par Rousseau qui dans *Le Contrat Social* (1762) pose en principe que les hommes n'y sont ennemis que comme soldats, et non personnellement. Enfin, l'effervescence intellectuelle même des Lumières met en avant la référence nouvelle à l'"Humanité" ou à la "Vertu d'humanité". D'où le remplacement, dans l'*Encyclopédie* de Diderot, de la notion de "charité", considérée comme trop chrétiennement connotée, par celles de "bienfaisance", de "philanthropie" ou encore d'"amour de l'humanité". L'époque verra même fleurir une "littérature humanitaire" (avec Turgot, Lavoisier, Marat ou Condorcet), traitant de la barbarie de l'esclavage et du commerce de la traite, ou encore des droits des indigents. Le tremblement de terre de Lisbonne en 1755 suscitera enfin un vaste mouvement de réflexion sur la nature de l'homme et sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Les élites intellectuelles européennes, répudiant la notion de fatalité, s'insurgèrent contre les carences de la monarchie portugaise dans l'organisation des secours aux victimes, et la préparation aux désastres naturels.

Sources philanthropiques

Souvent négligées, elles s'alimentent pourtant à une tradition remontant à la plus haute antiquité, et même au-delà, chez les peuples "premiers". Avec l'usage du don et du contre-don, magistralement mis en lumière par Marcel Mauss. L'évergétisme en vigueur dans le monde gréco-romain, c'est-à-dire un système de dons volontaires permettant d'acquérir la recon-

naissance publique présente des ressemblances troublantes avec des pratiques contemporaines. Certes il s'agit essentiellement de financer la construction de bâtiments publics ou de stades, mais il joue un rôle social clef dans un système où l'impôt est inexistant ou à faible rendement.

Elan associatif

Outre-manche et outre-atlantique le phénomène associatif prend de l'ampleur dans des sociétés en voie de démocratisation, à partir de la fin du XVIII^e siècle. La lutte pour l'interdiction de la traite, puis en faveur de l'abolition de l'esclavage constitue historiquement en Grande-Bretagne le premier exemple d'initiatives non gouvernementales à dimension transnationale. Elle amalgamera la défense des droits des esclaves et leur promotion puisqu'elle vise à les réintégrer précisément au nom de leur humanité dans la communauté humaine, dont le système colonial les avait exclus. Pour la première fois aussi seront utilisés divers moyens de propagande par des groupes de pression tant nationaux qu'internationaux.

Aux Etats-Unis, la Révolution américaine imprime un fantastique élan à la liberté d'association. Elle fascinera Tocqueville qui la théorise, dans *De la démocratie en Amérique*. En 1812, un convoi maritime tente d'acheminer une aide aux habitants de Caracas victimes, en pleine guerre d'indépendance du Venezuela, d'un tremblement de terre. L'initiative privée nord-américaine est largement à son origine, et y trouve une première projection internationale.

Guerres et colonisation

Les conflits intra-européens du milieu du XIX^e siècle vont constituer une autre matrice pour l'Humanitaire. De la guerre de Crimée qui verra Florence Nightingale, la "Dame à la lampe", organiser les premières équipes d'infirmières et poser les fondements d'une quasi-organisation humanitaire entièrement privée. A la présence inopinée d'un jeune homme d'affaires suisse idéaliste, Henry Dunant, sur le champ

de bataille de Solferino le 24 juin 1859. Evènement fondateur qui donnera naissance durant la décennie suivante à des "Sociétés de secours aux blessés", lesquelles deviendront les Sociétés nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge d'aujourd'hui. Ainsi se créent, d'abord en Europe et aux Etats-Unis, puis dans l'Empire ottoman comme au Japon (où elles constituent pour les élites un autre symbole de l'entrée dans la "modernité") des structures privées dédiées à l'assistance aux victimes militaires et (plus tard) civiles des conflits armés.

A la fin du siècle puis au début du XX^e, les deux principales puissances coloniales, Grande-Bretagne et France, mettent l'accent sur l'"œuvre" qu'elles réaliseraient dans leur domaine impérial, en insistant sur ses dimensions assistancielle et promotionnelle. L'une des figures emblématiques de l'imaginaire social français de l'époque est ainsi celle du médecin, luttant sur le terrain contre les grandes endémies. La médecine coloniale, dont les succès furent réels, sera donc portée au pinacle. Les missionnaires ne seront pas en reste. Le symbole exemplaire du croisement demeure Albert Schweitzer, médecin, missionnaire et prix Nobel.

Les Première et Seconde Guerres Mondiales verront dans les pays anglo-saxons la fondation de futures grandes ONG (Save The Children, Oxfam, Care) qui se donnent pour mandat d'agir prioritairement en faveur des populations civiles victimes des conflits. Parce que la durée ou l'intensité des affrontements font que les économies s'effondrent, les structures sanitaires vacillent, les circuits de distribution alimentaire sont interrompus, les réfugiés affluent...

Tiers-monde et sans-frontiérisme

La décolonisation conduit, à partir des années cinquante, ces premières ONG à élargir leur mandat à l'aide au développement. Celle-ci va être ainsi au fondement de toute une mouvance, dont une partie des membres se sera auparavant engagée dans les luttes

anti-coloniales. Beaucoup d'entre elles resteront longtemps inscrites dans l'orbite du "tiers-mondisme" politique, en Europe occidentale particulièrement.

Dès les années soixante-dix, une nouvelle génération d'ONG émerge, sur la base d'un mandat qualifié d'"humanitaire". C'est-à-dire, à l'époque, l'intervention d'urgence auprès de populations victimes de catastrophes naturelles, et surtout de conflits armés (particulièrement ceux dits "non-internationaux", autrement dit les guerres civiles) qui vont rapidement ensanglanter divers pays fraîchement indépendants. Ces ONG vont occuper durablement l'espace public et médiatique et se reconnaîtront plus ou moins, dans un premier temps, à travers le terme générique de "sans frontiérisme". Ce néologisme formé à partir du sigle de Médecins Sans Frontières (MSF), fondée en France en 1971, voulait signifier d'abord le refus de choisir entre "les bons et les mauvais morts" (selon une formule chère à l'un des fondateurs, Bernard Kouchner). Mais surtout celui d'être contraintes par l'absolutisation de la souveraineté étatique, fût-elle récemment acquise.

Si le grand public les identifie durablement à partir du stéréotype du "french doctor", toutes sont, cependant, loin d'être à dominante médicale, et le modèle sera répliqué dans nombre de pays. Il se caractérise, particulièrement, par le lien entre prise de parole ("le témoignage") et opérationnalité. Cette dernière (à l'origine souvent limitée) va se renforcer en s'appuyant sur une progressive professionnalisation, et la recherche d'un réel professionnalisme sur le terrain. Une aptitude peu commune à la médiatisation, en même temps qu'à la levée de fonds pour financer leurs interventions, feront s'imposer peu à peu ces ONG.

Au début du XXI^e siècle, la culture de l'engagement solidaire représente toujours une dimension fondamentale de l'action humanitaire.

Philippe Ryfman

Professeur et chercheur associé
au Département de Science Politique
de la Sorbonne et au CRIS,
Université Paris I Panthéon-Sorbonne



Humanitaire et religions

Pour une responsabilité planétaire

Pour répondre à la question de l'humanitaire dans la tradition israélite, M. Philippe Haddad fait le plaidoyer d'une responsabilité planétaire, comme terreau du développement humanitaire.

Pour le prophétisme hébraïque, le religieux reste inséparable de l'éthique. Ce fut la découverte d'Abraham. Pour le patriarche, l'obligation religieuse induisait simultanément une obligation de vertu. Ainsi, le rapport à Dieu ne peut-il être coupé, isolé, du rapport au prochain. Dans le Décalogue, par exemple, c'est le même Dieu qui ordonne le respect du Shabbath (repos hebdomadaire) et qui exige "tu ne tueras pas". La même bouche édicte l'obligation du sacrifice pascal et l'amour du prochain.

Quelle que soit la manière dont ces textes fondateurs ont été écrits, ils demeurent vecteurs de sens, de signification, même pour celui qui n'y croit pas. Là réside, à nos yeux, la grandeur d'une religion.

Cette approche hébraïque véhiculée par les Prophètes d'Israël, et qui se refuse à toute théologie, ouvre sur un existentialisme où la morale puise sa source dans le religieux lui-même. L'impératif catégorique naît du visage de l'Autre créé "comme moi" à l'image divine. De ce fait, tout engagement d'entraide entre les hommes, toute entreprise sociale, tout combat pacifique et fervent mené pour être "gardien de son frère" (selon Gn IV, 9) ne peut que s'inscrire dans le discours des Prophètes, qui prônaient la justice et la paix.

Ces hommes, ruisselant de Dieu, répétaient que le Créateur des Cieux et de

la Terre n'avait pas terminé son œuvre, mais qu'Il demeurerait en attente de l'Homme dans le parachèvement moral du monde. De ce fait, le judaïsme se refuse à renvoyer à Dieu la responsabilité des malheurs d'autrui, déchargeant le croyant de ses propres devoirs. "Tu ouvriras la main" déclare le verset biblique. Ce n'est pas parce que le fonctionnement de l'univers nous échappe, que la solidarité perd son sens.

Dans notre cas de figure, l'engagement humanitaire serait élevé au rang de "mitsva", de commandement positif, chacun selon sa capacité d'action politique. Tel est l'esprit du texte qui suit, et qui exprime l'estime d'un modeste croyant devant l'énorme tâche accomplie par ces hommes et ces femmes de la véritable fraternité. La question à laquelle je suis invité à répondre, humblement, au nom du judaïsme est une question très vaste, qui implique une réponse à l'échelle planétaire, puisque nous usons communément de l'expression "village planétaire".

Trois points permettent de penser le

“ Ce n'est pas parce que le fonctionnement de l'univers nous échappe, que la solidarité perd son sens ”

monde comme un village : les moyens de communication, les moyens de transport et les échanges économiques. Nous pouvons dire qu'il existe un lien entre ces trois points dans la mesure où les échanges économiques sont facilités par les moyens de communication et de transport qui réduisent le temps et l'espace. Pour le reste, au niveau social en particulier, il existe toujours des pays riches et des pays pauvres et, même au sein des pays riches, il existe des riches et des pauvres. Les guerres n'ont toujours pas cessé, et l'idéologie économique comme l'idéologie religieuse continue d'alimenter des conflits. Je pense qu'il n'est pas faux de poser que l'économie est le prolongement de la guerre sous d'autres formes, c'est à dire qu'elle exprime la loi naturelle du plus fort contre le plus faible.

Au début de ce XXI^{ème} siècle nous constatons une humanité qui a évolué depuis le début de la civilisation humaine, mais pas aussi vite que nous aurions pu l'espérer. L'homme reste notamment un être de désir. Je pense que c'est Freud, contre Kant qui a raison. L'impératif moral catégorique n'a de sens que pour celui qui accepte cet impératif catégorique. L'homme selon le père de la psychanalyse reste un être de désir, je crois que c'est aussi le point de départ de la pensée du Bouddha, travaillé entre une pulsion de vie et une pulsion de mort, une mort qui continue de fasciner les consciences, sa propre mort ou la mort des autres. Pourtant les signes de notre évolution, c'est à dire l'évolution de notre humanité, se traduisent par deux points à mon sens. D'abord la prise de conscience des droits, droits des individus et droits des peuples à disposer

d'eux-mêmes. Cette prise de conscience des droits, peut permettre de sortir de la barbarie et de l'hégémonie. Autre signe de maturation, le principe de responsabilité, comme en parle par exemple le philosophe Hans Jonas. Deux aspects de ce principe de responsabilité qui nous travaille aujourd'hui au niveau planétaire : la question de la pollution, c'est à dire quelle terre pour demain et pour nos enfants ? Deuxième aspect : les questions du vivre ensemble, et j'inclus en particulier l'inter-religieux.

Ceci posé, le judaïsme a-t-il quelque chose à dire sur un tel sujet ?

Il est certain que le judaïsme a d'abord pensé aux sociétés idéales, la société d'Israël, plus qu'à une humanité idéale. Pour autant le judaïsme a posé à travers le discours prophétique une vision utopique, comme dans la formulation du prophète Isaïe "Le loup dormira avec l'agneau", langage métaphorique d'une humanité pacifiée. Si nous retournons aux expériences du judaïsme du point de vue historique, il nous faut passer par des données religieuses d'une législation révélée par un Dieu créateur. Cela fait beaucoup de postulats à admettre pour celui qui n'est pas juif (et même pour certains juifs, aujourd'hui). Or nous pouvons faire le constat sans détour, que globalement les sociétés monothéistes ont souvent généré des sociétés hégémoniques. Le religieux a justifié un pouvoir, et nous n'en sommes pas sortis.

Si nous faut penser un ethos planétaire, il nous faut alors penser à un principe transcendant fédérateur de toutes les manières d'être homme, c'est-à-dire un principe pour penser l'humanité. "Dieu" en tant que père de l'humanité ou l'Homme comme valeur absolue.

Pour penser un ethos planétaire, je poserai cinq principes, auxquels la religion juive a pensé dans ses différentes littératures.

Premier principe : Le droit n'est rien sans le devoir qui l'accompagne, si je revendique un droit, je dois reconnaître le droit de l'autre, et le droit de l'autre implique mon devoir.

Si nous restons sur le mode revendicatif uniquement, nous risquons de nous enfermer dans nos identités. Assumer le devoir signifie accepter de perdre une partie de sa totalité. Dans un langage psychanalytique on pourrait parler de réussir les deuils, de ne pas être la totalité.

Deuxième principe : Respect de la vérité de l'autre, peu importe si cette vérité est athée, religieuse ou spirituelle. L'homme a le droit de penser son paradis et de penser un ciel vide, vérité absolue pour soi, vérité relative par rapport à l'autre. Au nom du respect des vérités nous pouvons penser à une collaboration des consciences humaines. Nous pouvons bien sûr trouver des sources dans la Bible : le mouvement créationnel va de l'indifférencié au différent, de l'impersonnel

“ L'impératif moral catégorique n'a de sens que pour celui qui accepte cet impératif catégorique ”

au personnel, du singulier au pluriel.

Troisième principe : Respect du corps humain. Nous pourrions dire : la liberté de l'homme s'arrête là où commence le corps de l'autre. Cela signifie la fin des guerres, la fin des attentats, la fin des oppressions, la fin des tortures. Si nous justifions la violence, même pour une cause considérée comme juste, nous fondons une idéologie de mort. Dans sa pièce de théâtre "Les justes", Albert Camus pose la question de tuer le grand-duc, et finalement Kaliayev, le révolutionnaire, se trouve dans l'impossibilité de commettre ce crime. La présence d'une

femme et de quelques enfants l'en dissuade.

Quatrième principe : La condamnation sans appel de tout discours haineux ou assimilé pouvant engendrer la transgression des principes susmentionnés (racisme, xénophobie, antisémitisme etc.) Rien ne peut justifier ce discours haineux.

Cinquième principe : Une éducation planétaire qui engloberait ces principes au niveau de l'enseignement. Cela signifierait par exemple pour parler concrètement la création d'un "manuel de morale universelle", valable dans tous les pays de monde, sans distinction.

Je conclurai en citant Einstein, celui qui avait dit après que la bombe ait explosé à Hiroshima : "Je ne sais pas comment les hommes feront la troisième guerre mondiale, mais je sais que la quatrième guerre, ils la feront avec du bois et des pierres".

Albert Einstein a dit : "Le problème de l'heure n'est pas celui de l'énergie atomique mais celui du cœur humain". Nous pourrions toujours résoudre les problèmes de la physique, l'intelligence humaine semble ne pas avoir de limites. En un siècle nous avons fait un bond prodigieux, plus que toute l'humanité depuis les débuts de l'homo sapiens. Cela signifie que nous pouvons développer une technologie, donc développer des armes, donc augmenter notre perte. Par contre la question qui reste essentielle pour l'avenir de notre humanité, puisque nous savons, selon Paul Valéry, que nous sommes mortels, mais certainement nous savons aussi que nous sommes barbares, c'est comment changer le cœur de l'homme ?

Ce qui revient à dire quelles volontés veulent développer l'ensemble des nations, c'est à dire l'ensemble des responsables politiques pour réaliser cette éthique de la responsabilité, cette utopie qui dépend aussi de chacun d'entre nous.

Philippe Haddad

Enseignant du judaïsme et auteur



Humanitaire et religions

La charité au centre de foi chrétienne

Selon M. Jo Rival, la charité et la solidarité sont au centre de la foi. L'homme est à l'image de Dieu et à ce titre, digne d'être aidé.

Voici un an encore, j'étais aumônier d'université et je devais répondre à une forte demande d'étudiants désireux préparer et réaliser des projets humanitaires. Même si certains me disaient : "La religion, c'est pas mon truc, mais l'humanitaire oui !", je décryptais bien que l'élan de leur générosité avait ses racines dans un terreau imprégné de tradition religieuse. D'ailleurs, au retour de leur séjour humanitaire, les étudiants se situaient spontanément comme chrétiens. Ils avaient expérimenté que leur christianisme n'est pas une idéologie à revendiquer, mais une pratique à mettre en œuvre.

L'humanitaire n'est pas en option

L'encyclique du pape Benoît XVI "Deus caritas est" (Dieu est amour) a été très bien accueillie par le peuple chrétien, comme si le pape disait tout haut ce que chacun pense tout bas, à savoir que la charité, la solidarité, l'humanitaire, ne sont pas des attitudes à options mais le cœur même de la foi chrétienne. Juste cette citation : "L'Eglise ne peut jamais se dispenser de l'exercice de la charité en tant qu'activité organisée des croyants et, d'autre part, il n'y aura jamais une situation dans laquelle on n'aura pas besoin de la charité de chaque chrétien, car l'homme, au-delà de la justice, a et aura toujours besoin de l'amour." (fin § 29).

Humanitaire et Ecriture sainte

Il peut être intéressant de revisiter des

passages de l'Évangile qui ont alimenté la foi et la pratique de générations de croyants. "En vérité, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" Matthieu 25/40. (Chaque fois que vous avez nourri, désaltéré, accueilli, vêtu, visité quelqu'un dans le besoin, c'est au Christ que vous l'avez fait). Quand on demande à Jésus s'il est le Messie attendu, il fait répondre : "Allez rapporter ce que vous entendez et voyez : les aveugles voient et les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, les morts ressuscitent et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres." Matthieu 11/4-5. C'est le concret fait pour l'homme qui a valeur aux yeux du Christ. On pose la question à Jésus de savoir quel est le premier de tous les commandements, il répond : "Le premier c'est : 'Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée et de toute ta force'. Voici le second : 'Tu aimeras ton prochain comme toi-même'. Il n'y a pas d'autre commandement plus grand que ceux-là." Marc 12/30-31.

Humanitaire et théologie

Pour le chrétien, Jésus est l'envoyé de Dieu, son Messie, son Fils. Et ce Fils vient dire au monde l'amour paternel de Dieu pour chacun. Il est l'incarnation de l'amour du Père. La réflexion théologique qui habite la foi chrétienne voit dans tout homme un enfant de Dieu, un frère à aimer. Un cantique dit "Tout homme est une histoire sacrée, l'homme est l'image de Dieu." Tout chrétien a médité cette phrase de la Lettre de St Jean : "Si quelqu'un dit : 'j'aime Dieu' et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui

n'aime pas son frère qu'il voit, ne peut pas aimer Dieu qu'il ne voit pas." Jean 4/20. On observe un consensus théologique permanent pour affirmer que l'homme est "image de Dieu", donc objet de respect, d'amour et de secours. Quand on fait référence à la doctrine sociale de l'Eglise, une expression revient comme un refrain pour parler du "développement de tout homme et de tout l'homme". On peut aussi rappeler l'insistance de Jean-Paul II à parler "des droits de l'homme".

Humanitaire et histoire

Si maintenant on regarde du côté de l'histoire du christianisme, on peut mentionner les multiples initiatives prises par des chrétiens pour venir en aide à des personnes qui manquent de choses nécessaires à leur développement humain, que ce soit au plan personnel ou au plan des institutions mises en place : domaine de la santé, de l'éducation, de la défense des droits, de l'environnement, etc. Des congrégations d'hommes et de femmes sont nées, au cours des siècles, pour répondre précisément à tel ou tel besoin repéré : création de centres de santé, d'écoles, de centres d'accueil pour tel ou tel service. On pense à Vincent de

“ La charité ne doit pas être un moyen au service de ce qu'on appelle le prosélytisme... ”

Paul, plus près de nous à Mère Teresa, Sœur Emmanuelle, l'abbé Pierre. Les Eglises se donnent des moyens efficaces et diversifiés pour venir en aide aux personnes vivant des situations de pauvreté. Qu'il suffise de citer le Secours Catholique avec ses 1000 salariés, 67000 bénévoles, son action en France et à l'international en lien avec plus de 150 caritas à travers le monde. Le Comité contre la Faim et pour le Développement (CCFD) éduque à l'humanitaire et travaille avec des partenaires des pays en voie de développement. La CIMADE, du côté de la Fédération des Eglises protestantes, œuvre dans le même esprit. Jean Vanier, fondateur de l'Arche, parle de compassion, alliée à la compétence, pour promouvoir le frère qui vit des handicaps...

Croire en l'homme

Si l'attitude d'ouverture à l'humanitaire, naît souvent dans le cœur du croyant, elle n'est pas orientée que vers les croyants. Benoît XVI dit dans "Deus caritas est": "La charité ne doit pas être un moyen au service de ce qu'on appelle le prosélytisme... Celui qui pratique la charité au nom de l'Eglise ne cherchera jamais à imposer aux autres la foi de l'Eglise... Le chrétien sait quand le temps est venu de parler de Dieu et quand il est juste de Le taire et de ne laisser parler que l'amour" (§ 32, c)

Il faut souligner aussi que l'humanitaire n'est pas l'apanage des croyants. On voit de très belles générosités et de remarquables désintéressements chez des personnes qui disent ne pas pouvoir croire. Parmi les accueillants et les accueillis du Secours Catholique, pour prendre cet exemple, un certain nombre ne partagent pas la foi de l'Eglise, mais vivent la fraternité concrète dans le coude à coude et le cœur à cœur. Il est d'ailleurs réjouissant de voir combien de croyants de diverses confessions et de non croyants peuvent se retrouver à la fois dans de véritables liens de fraternité mutuels et dans des engagements partagés au service de l'homme.

Jo RIVAL

Aumônier général du Secours Catholique

De la charité à la solidarité L'itinéraire du protestantisme français



M. Philippe Verseils rappelle qu'il faut dépasser une certaine "charité paternaliste" pour atteindre une véritable solidarité humaine centrée sur l'individu.

Dès le début du XVIII^{ème} siècle, après la révocation de l'Edit de Nantes, une solidarité internationale s'est organisée au sein du protestantisme français dispersé par les persécutions.

Au XIX^{ème}, dans une période où le protestantisme avait de nouveau droit de cité en France, cette solidarité va être soutenue par les puissances financières de la bourgeoisie protestante et s'élargir en direction des très nombreux exclus entraînés par l'émergence de la société industrielle.

Nombreuses "œuvres" et institutions d'origine protestante qui interviennent aujourd'hui encore dans les domaines social, médico-social ou sanitaire ont été créés au XIX^{ème} siècle. C'est aussi une période de très forte conscientisation humanitaire et politique dans des milieux protestants en pleine effervescence qui s'engagent dans la lutte contre l'esclavage et développent une action missionnaire importante.

Cette épopée humanitaire et missionnaire protestante sera marquée par des figures remarquables comme Henri Dunant, fondateur de la Croix Rouge ou encore Albert Schweitzer, mais restera encore empreinte de charité paternaliste aux relents colonialistes.

Cependant trois convictions théologiques fondamentales vont pousser le protestantisme français à se démarquer des actions de charité pour s'orienter vers des engagements solidaires :

- Une foi sans sacré : pour les protestants il n'y a ni lieu, ni personne,

ni rite sacrés. De ce fait l'église n'est pas "experte en humanité", et les engagements de justice et de solidarité des protestants ne sont pas différents de ceux de "tous les hommes et femmes de bonne volonté" avec lesquels ils peuvent donc collaborer sans retenue et en toute égalité.

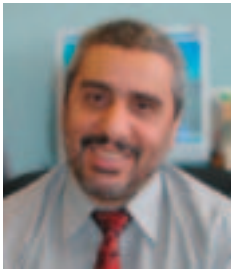
- Une église sans hiérarchie : l'organisation de l'église protestante est comparable à une organisation associative ou fédérative. Chaque communauté locale est souveraine et rapidement les églises créées par l'action missionnaire protestante sont devenues indépendantes et ont exigé des "églises mères" des relations de collaboration entre partenaires égaux.

- Une religion sans dogme : c'est à chacun, en conscience et en toute liberté, de discerner pour lui-même ce que Dieu l'appelle à faire et à croire, en fonction de son contexte, de son histoire, de sa culture et de sa personnalité. Toute action de solidarité, qu'elle soit nationale ou internationale, est donc centrée sur le respect de la personne en souffrance qui est appelée à être elle-même acteur de sa propre histoire.

Ces trois convictions façonnent aujourd'hui encore les engagements humanitaires des protestants français qui veulent vivre dans le plus parfait respect de la laïcité et dans la collaboration la plus large avec tous les acteurs privés ou publics et en rappelant sans cesse que, comme le dit le dicton "aider c'est régner" et qu'à l'inverse, la solidarité n'a pour seul but que de permettre à une personne en difficulté de reprendre elle-même en main sa destinée lorsqu'elle n'a plus la capacité ou les moyens de le faire par elle-même.

Philippe VERSEILS

Secrétaire régional de la Fédération de l'Entraide Protestante



Humanitaire et religions

L'humanitaire en Islam ou les principes du droit des pauvres

Pour M. Rachid Lahlou, l'assistance au pauvre est juridiquement établie dans la Loi et dans la foi musulmanes. La bienfaisance est un fondement de la croyance et sa conséquence primordiale.

L'humanitaire est communément perçu comme visant à soulager les maux des plus déshérités et à faire disparaître les injustices. Ceci correspond aux principes fondamentaux de l'Islam qui a institué un véritable « droit du pauvre ». En ce sens, l'Islam est essentiellement humanitaire dans son souci de lutter contre les injustices et les maux de l'humanité. Le Prophète de l'Islam est d'ailleurs qualifié de « miséricorde pour l'univers » dans le Coran. En ce sens, l'acte humanitaire en Islam emprunte la voie des recommandations et des prescriptions divines qui jalonnent le Texte sacré et acquiert une double résonance : l'affectif est amplifié et régulé par le sens du devoir.

La bienfaisance en Islam

Faire le bien est répété à de multiples reprises dans le Coran et la tradition prophétique (*Sounnah*). Ainsi, le Prophète a dit : « Tout musulman est tenu de faire l'aumône » - « Mais, objecta-t-on, et s'il ne trouve pas (d'argent) pour la faire? » - « Qu'il travaille de ses mains, répondit le Prophète, pour gagner sa vie et faire l'aumône » - « Mais s'il ne le peut pas? » - « Qu'il prête une main secourable à un besogneux victime d'une affliction » - « Et s'il ne le peut pas

non plus? » - « Alors qu'il préconise le bien » - « Qu'en est-il s'il ne le fait pas? » - « Qu'il s'abstienne de faire le mal, ce qui lui sera compté pour aumône »¹. Il a dit aussi : « Chaque jour, à chaque lever du soleil, l'homme doit faire des aumônes équivalentes aux articulations de son corps. Juger équitablement entre deux personnes est une aumône ; aider un homme à enfourcher sa monture ou à la charger de ses bagages est une aumône ; la bonne parole est une aumône ; tout pas fait pour aller à la prière est une aumône ; écarter quelque objet nuisible du chemin est une aumône. »² Et aussi : « La meilleure aumône est celle faite avec le surplus des biens. La main de dessus (celle qui donne) vaut mieux que la main de dessous (qui reçoit). Dépense d'abord pour

ceux qui sont à ta charge ». Il ne s'agit pas ici d'un mépris à l'égard du besogneux, mais plutôt d'une incitation à la générosité quelle que soit la condition matérielle du donateur. La pratique de la *Zakat* (ou « impôt social purificateur ») signifie littéralement « purification », « épanouissement ». Elle enseigne à partager avec autrui et institue un principe fondateur et organisateur de la solidarité. La pratique de la *Zakat* est un facteur d'équilibre et de cohésion sociale qui doit mener à la réalisation de justice sociale.

Dans le Coran, il est dit : « Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches »³ et « Adorez Dieu et ne Lui donnez point d'associé. Agissez avec bienfaisance envers vos père et mère,

Les atouts de l'humanitaire musulman

En France, l'humanitaire a une place centrale et est issue d'une longue tradition de solidarité dans laquelle s'inscrit le Secours Islamique, organisation pilote qui contribue à la diversité et à la richesse du pays. Grâce à ce contexte, notre ONG a su marier transparence, efficacité et éthique, à partir d'une dimension universelle qui offre une vision de la solidarité solide à laquelle tous les acteurs humanitaires peuvent s'accrocher. Notre engagement doit être sans limite pour être efficace dans l'aide aux plus démunis.

De plus, une grande partie des pays victimes de catastrophes fait partie de l'aire musulmane, ce qui confère au Secours Islamique plus d'atouts que d'autres ONG pour leur venir en aide. Les catastrophes ne faisant pas de distinction entre les hommes, l'aide humanitaire musulmane est apportée à tous. Ainsi, de nombreuses organisations non gouvernementales dont le Secours Islamique ont répondu à l'appel des pays comme le Guatemala, lors des pluies diluviennes qui ont causé des écoulements mortels de boue, et les Etats-Unis, après le passage du cyclone Katrina.

envers les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur... »⁴.

La notion de bienfaisance en Islam englobe toutes les dimensions et toutes les créatures : elle concerne aussi bien les êtres humains, que les animaux ou les plantes. Le Prophète avait une tendresse sans limite envers tous les êtres et a incarné la plus haute vertu dans son comportement. « Son caractère était le Coran »⁵, c'est-à-dire qu'il avait fait siennes les valeurs contenues dans le Livre révélé ; celui-là même qui définit le croyant comme celui qui donne aux nécessiteux, aux orphelins, aux captifs (même non-musulmans)... pour Dieu. Notre leitmotiv consiste en ces termes : « C'est pour l'amour de Dieu que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude »⁶. Le musulman pratique la solidarité de manière désintéressée, sans attendre de récompense dans ce bas-monde.

Répondre au mal par le bien

Faire le bien, c'est aider tous les êtres vivants sans contrepartie et dans le désintéressement le plus total. Ce qui suppose que l'acte humanitaire en Islam soit fait dans la neutralité la plus complète. Car il n'a pas une vocation politique ou religieuse, mais bien plutôt une obligation morale et canonique à destination de tous les hommes, musulmans ou non, proches ou lointains, amis ou ennemis... « Voilà ceux qui recevront deux fois leur récompense pour leur endurance, pour avoir répondu au mal par le bien, et pour avoir dépensé de ce que Nous leur avons attribué »⁷. L'Islam exclut qu'on puisse utiliser ses principes à d'autres fins qu'humanitaires.

Il est rapporté que, lors d'une année de sécheresse, le Prophète envoya aux habitants de la Mecque de l'argent destiné aux pauvres et ce, malgré que les Mecquois étaient en

guerre contre lui et lui avaient fait endurer, ainsi qu'à ses compagnons, souffrance et peine.⁸

Islam et droit du pauvre

Vu son importance, la place de l'humanitaire comme pratique en Islam est centrale : elle figure parmi les cinq piliers⁹ de l'Islam. En effet, parmi ceux-ci, deux sont consacrés à l'acte humanitaire. Le jeûne de Ramadan, d'abord, qui est le mois du partage par excellence et qui permet de se rapprocher de Dieu, mais dont une signification importante est de faire sentir le dénuement auquel sont confrontés les plus pauvres. C'est aussi un mois de largesse couronné par une aumône¹⁰ qui vient racheter les manquements de ce mois béni. La *Zakat Al-Mal*, enfin, qui est la part que l'Islam attribue aux nécessiteux dans les biens de ceux qui dispose du *quorum* suffisant¹¹ et qui institue un véritable « droit du pauvre ». Car les biens que nous possédons appartiennent en réalité à Dieu :

“ Les meilleurs humains sont ceux qui viennent le plus en aide aux créatures de Dieu ”

« Croyez en Dieu et à son Prophète. Et donnez des biens dont Dieu vous a accordé la gérance. »¹².

Tout un chacun doit savoir que le pauvre a un droit sur ses biens. L'Islam refuse qu'on attente à la dignité du pauvre en le forçant à s'humilier pour assurer sa survie. Au contraire, il faut lui donner ce qui lui revient de droit : « Prélève sur leurs

L'humanitaire après le 11 septembre 2001

Depuis le 11 septembre, un grand nombre d'incriminations exagérées ont été dirigées contre le travail humanitaire musulman. L'intolérance et les préjugés liés au contexte international ont considérablement entravé le travail de terrain. Si elles sont le plus souvent gratuites et sans fondement, ces accusations ont eu malheureusement des conséquences dramatiques pour les organisations qui s'attachaient à venir en aide aux plus démunis. De nombreux gouvernements musulmans ont tout simplement empêché des ONG dites "islamistes" d'intervenir en raison de la pression des gouvernements occidentaux, causant de graves dommages auprès de la population locale ; sans compter les difficultés financières dues à la suspicion qu'on laisse planer sur ces organisations caritatives et qui a rendu les donateurs méfiants.

Or, on ne peut pas interdire aux musulmans de faire de l'humanitaire : c'est une injustice déclarée et la porte ouverte à toutes les dérives. Les ONG musulmanes ont, comme les autres, beaucoup à apporter à l'aide au développement, à la lutte contre la pauvreté et la misère... Au lieu de stigmatiser un travail plutôt qu'un autre, il faudrait plutôt se recentrer sur les fondamentaux de l'action humanitaire. Car si la plupart des ONG est professionnelle, il convient aussi de s'interroger sur le travail d'une minorité d'entre elles, de toutes confessions, qui a une propension à développer une aide humanitaire « militante » ou prosélyte. Il est grand temps de trouver un terrain d'entente sur les principes et les valeurs de l'action humanitaire.

biens une part pour les purifier et élever leurs âmes », dit le Coran¹³. Le but de cette institution financière est de faire régner la bienfaisance et l'amour au sein de la société. Rappelons que le Coran contient près de deux cents versets encourageant l'aumône et blâmant l'avarice.

En plus de ces obligations, il y a un grand nombre d'incitations. La *Sunnah*, à son tour, incite constamment le croyant à faire la charité. « Trois choses mènent l'homme à sa perte, l'avarice, la passion et la vanité », dit le Prophète. Et « la foi et l'avarice ne peuvent jamais s'unir dans le cœur d'un croyant ». L'aumône en Islam emprunte toutes les voies morales, spirituelles et sociales pour toucher le cœur des hommes et s'ancrer en eux en une pieuse habitude. Ainsi, l'un des moyens d'expier ses fautes consiste à accomplir des œuvres humanitaires. Le Prophète dit : « l'aumône éteint le péché exactement comme l'eau éteint le feu... »¹⁴ Avec en toile de fond, le désir ardent d'atteindre la satisfaction divine : « Dieu aime celui qui vient au secours de l'affligé... »¹⁵

Vers une solidarité organique

L'Envoyé de Dieu parle de la solidarité sous forme de parabole avec le corps humain : « Les musulmans sont, dans la bonté, l'affection et la sympathie qui existent entre eux, comme un corps qui, lorsqu'un de ses membres souffre, voit tout le reste de ses membres partager avec lui l'insomnie et la fièvre »¹⁶. C'est une obligation pour une partie de la population que de s'occuper des plus faibles. Le juriste andalous Ibn Hazm disait : « Il est du devoir des riches, dans chaque cité, de pourvoir aux besoins des pauvres, comme il est du devoir du gouverneur d'obliger les riches à le faire, chaque fois que le montant de la *Zakat* ne suffit pas à la nourriture, à l'habillement et au logement des indigents et des pauvres se

trouvant dans la cité. »¹⁷

On le voit, l'acte humanitaire est inscrit dans les fondements religieux de l'Islam qui octroie aux démunis un droit de survie prélevé sur le surplus de richesse de la communauté (nationale ou internationale), rendue moralement responsable de l'état d'une partie de ses membres. Le Prophète a dit : « Si une personne va dormir le ventre vide, la garantie de protection divine sera ôtée aux habitants de la cité qui auront négligé de la nourrir. »

Aide aux non-musulmans

L'Islam encourage les croyants à faire l'aumône à tous les êtres humains, quelle que soit leur reli-

gion, leur ethnie, leur couleur de peau ou leur langue. Le Prophète lui-même est venu en aide aux non-musulmans qui le combattaient. Leur hostilité ne l'empêchait pas de leur prêter assistance quand ils en avaient besoin. Dieu décrit les vrais croyants en ces termes : « Ils offrent la nourriture, malgré l'amour qu'ils en ont, au pauvre, à l'orphelin et au captifs, en disant : "C'est pour l'amour de Dieu que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude". »¹⁸

L'aide humanitaire musulmane n'est pas exclusive, elle est universelle dans la mesure où chaque être vivant a le droit de profiter de l'aumône des musulmans dont le sou-

Vers une nouvelle charte internationale pour les ONG humanitaires

Les récents développements internationaux ont incité le Secours Islamique à s'associer avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'élaborer une charte internationale prônant le respect des principes humanitaires comme la transparence des dons, le refus de tout particularisme et du prosélytisme etc. Convaincu que c'est le meilleur moyen pour aider les populations dans le besoin, le Secours Islamique souhaite que cette charte soit ratifiée par toutes les ONG à vocation humanitaire et qu'une instance internationale soit chargée de l'encadrer. Le Forum qui accueillera bientôt les prémices de cette charte pourra ainsi corriger l'injustice et l'ostracisme qui frappent l'humanitaire musulman que rien ne justifie et permettre l'adoption de comportements plus citoyens. L'objectif est de susciter un consensus entre tous les partenaires au sujet de nos responsabilités en tant qu'acteurs de terrain. Les catastrophes humanitaires n'ont pas de considérations politiques ou territoriales, elles dévastent des contrées sans distinction ethnique ou religieuse. Il convient donc de mobiliser toutes les énergies au service des plus démunis d'entre nous.

Après le 11 septembre 2001, de nombreuses ONG musulmanes ont été contraintes de fermer leurs portes en raison des soupçons (souvent injustifiés) qui pesaient sur elle. Le Forum doit permettre de construire des passerelles de dialogue et d'échanges entre les humanitaires de différentes cultures, croyances et milieux. Au cours des 6 derniers mois, le Forum a tenu des ateliers dans dix pays et a permis de déterminer les tensions et les défis de l'action humanitaire actuels. Il devra permettre de contribuer à une plus grande professionnalisation des ONG musulmanes et de susciter un climat amical et serein entre tous les acteurs de l'humanitaire. L'essentiel ne doit pas être perdu de vue, car notre mission est de lutter contre la pauvreté et la souffrance des plus démunis à travers le monde, sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

hait est d'être concernés par cette parole du Prophète : « Les meilleurs humains sont ceux qui viennent le plus en aide aux créatures de Dieu. »

Conclusion

Le travail humanitaire musulman est aussi ancien que l'Islam. Beaucoup de fondations ont vu le jour dans le monde islamique à travers les Waqf¹⁹, le parrainage d'orphelins²⁰, l'affranchissement des esclaves, la libération des captifs de guerre (quelles que soient leurs confessions)²¹... Le lien qui unit l'acte humanitaire et la pratique religieuse a permis d'affermir la conscience de la souffrance de l'autre dans l'être musulman, qui fait du secours au faible une condition inséparable de la validité de sa foi. L'Islam a permis d'établir la générosité au service de la solidarité, légitimée par la Loi divine. Ce qui permet ainsi une adhésion plus large au don et une pérennité plus durable. Ce sont ces principes dont l'humanitaire musulman se revendique.

Rachid Lahlou

Directeur général du
Secours Islamique - France

¹ Sahih Mouslim. Hadith n° 1676.

² Ibid. n° 1677.

³ Coran, Sourate 19, Marie, verset 90.

⁴ Coran, Sourate 4, Les Femmes, verset 36.

⁵ Sahih Mouslim.

⁶ Coran, Sourate 76, L'Homme, verset 9.

⁷ Coran, Sourate 2, La Vache, verset 54.

⁸ Sharh As-Siyar Al-Kabîr, volume 1, p. 144.

⁹ 1. L'attestation de foi qu'il n'y a qu'un Seul Dieu et que Mohammed est son Prophète. 2. L'accomplissement de la prière. 3. Le jeûne du mois de Ramadan. 4. Le paiement de l'impôt social purificateur (*Zakat*). 5. Le pèlerinage à la Mecque.

¹⁰ *Zakat Al-Fitr*.

¹¹ Ou *Nissab* : montant à partir duquel la *Zakat* devient obligatoire (soit 2.5% de la valeur monétaire).

¹² Coran, Sourate 57, Le fer, verset 7.

¹³ Coran, Sourate 9, Le repentir, verset 103

¹⁴ Al-Boukhari, Sahih, hadith n° 2951.

¹⁵ Al-Kafi, recueil de hadith, vol. 3, p. 21.

¹⁶ Mouslim, Sahih, hadith n° 4685,

¹⁷ Ibn Hazm in Al-Muhallâ (ou L'embelli).

¹⁸ Coran, Sourate 76, L'Homme, versets 8 et 9.

¹⁹ Ou «aumône continue»: il s'agit d'immobiliser un bien au profit de fondations pieuses ou d'utilité publique.

²⁰ Le Prophète a dit : «Celui qui prend en charge un orphelin sera logé à mes côtés au paradis comme cela (il fit un geste de ses doigts : l'index et le majeur)». Rap-

porté par Al-Boukhari, n° 5659.

²¹ Le théologien damascain Ibn Taymiyya n'a pas hésité à intervenir auprès des Mongols, lors de leur invasion de la Syrie en 1299-1300, pour obtenir la libération de captifs musulmans, juifs et chrétiens...

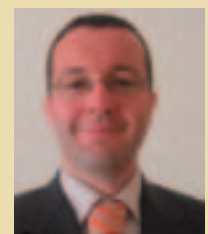
L'humanitaire, entre universalisme et particularisme

Les religions comme le christianisme ou l'islam sont à la fois particulières - le texte révélé a conquis un groupe humain limité -, mais également universelles - leurs messages ont pour horizon l'humanité -. Et, comme Marcel Mauss le montre, c'est "*dans les religions et dans leur succédané la philosophie, que cette notion de l'humanité, de l'homme partout identique et également digne et respectable, [a] d'abord évolué*". Il poursuit : "*c'est là que l'universalisme s'est fondé*"¹. Cette tension entre particulier et universel se retrouve dans les activités caritatives.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, ce sont les sociétés missionnaires qui oeuvrent dans les domaines de l'action sociale, sanitaire ou éducative sur les différents continents. Puis émerge une conception sécularisée de l'humanitaire qui devient au cours du 20^{ème} siècle la norme dominante. Certes, beaucoup d'initiatives restent ancrées dans une conception religieuse de l'universel : aider l'humanité, c'est aider les "frères" de la communauté (musulmane, chrétienne etc.) et les autres. Mais d'autres sont motivées par une philosophie de l'universel sécularisé : l'humanité composée d'individus pensés dans l'abstraction de leur appartenance nationale, ethnique, religieuse ou autre.

Dans sa conception sécularisée ou religieuse, l'universalisme humanitaire n'échappe pourtant pas au paradoxe suivant : la notion d'universel ne peut être portée que par

des particuliers. Prenons deux exemples. Dans les années 80, un médecin athée français veut soulager la souffrance de tous ceux dans le besoin, mais il est renvoyé à sa particularité par des bénéficiaires afghans invoquant leur culture. Lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine, l'employé d'une organisation de secours saoudienne pensant venir aider ses "frères" musulmans se voit en fait rejeté parce qu'il véhicule une conception trop rigoureuse de l'islam. A partir de là, et pour reprendre les termes de Jean Leca, on peut ainsi concevoir qu'il est "*universellement normal d'être particulier*"², et l'humanitaire doit composer avec cette tension irréductible entre universel et particulier.



Jérôme Bellion-Jourdan.

Docteur en science politique de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Co-auteur avec Jonathan Benthall, de : *The Charitable Crescent. Politics of Aid in the Muslim World*, Londres : IB Tauris, 2003

1. MAUSS, Marcel. La nation. In Oeuvres (tome 3). Paris : Editions de Minuits, 1969, p.616.

2. LECA, Jean (entretien avec Henri Braun). Penser l'universalisme. In Raison Présente, 3^{ème} trim. 1997, n°123, p.75.



Humanitaire et religions

ONG confessionnelles, entre action et méconnaissance

M. Rony Brauman rappelle ici le contexte qui a vu émerger les ONG confessionnelles et notamment les "ONG islamiques" ainsi que leur évolution dans l'aide humanitaire.

Au cours des nombreuses crises rapportées ces dernières années par la presse écrite et la télévision, combien de Français ont-ils pu être informés de l'action d'Oxfam, de Christian Aid ou de Save the Children Fund ? Combien savent que ces organismes anglais comptent parmi les plus grandes et les plus anciennes institutions privées d'aide internationale ? De la même façon, les Britanniques ont eu bien peu d'occasions de prendre connaissance de l'action des associations humanitaires françaises, pourtant présentes dans le monde entier depuis une vingtaine d'années. Et l'on ne connaît au mieux que très vaguement en Europe les organisations américaines, dont certaines ont des budgets annuels pouvant rivaliser avec plusieurs agences des Nations unies.

Dès lors, la méconnaissance de ces ONG extra européennes, islamiques de surcroît, n'a rien d'étonnant. Elle l'est moins encore si l'on tient compte du fait que l'Europe se considère, non sans d'excellentes raisons, comme le lieu de l'invention de l'aide humanitaire. C'est effectivement dans l'Europe chrétienne, industrielle et conquérante du XIX^{ème} siècle qu'ont émergé les conditions de possibilité matérielles et conceptuelles de l'action humanitaire moderne. Le mot Humanitaire lui-même est apparu vers 1830, dans une période où l'urbanisation, la division du travail, l'intégration socia-

le croissante accélèrent la transformation des sensibilités individuelles, abaissant notamment le seuil de tolérance à la souffrance et à la mort comme l'a montré Norbert Elias. Tel est le contexte social dans lequel la mécanisation des transports, le télégraphe, les rotatives produisent une nouvelle conscience du monde, élargie aux dimensions de la planète. Les avancées techno-scientifiques, la révolution industrielle attestent, aux yeux des Européens, leur "supériorité morale" dont découlent un droit de domination et un devoir de civilisation des "peuples barbares". Les impérialismes de l'époque se sont nourris de discours où les appétits de pouvoir et de conquête étaient hissés au rang de vertus, à la mesure des immenses bienfaits qu'ils affirmaient dispenser aux populations indigènes. C'est dans cette vision du monde que s'inscrit la création de la première organisation humanitaire moderne, la Croix-Rouge, dont l'emblème conserve la trace de ses origines évangéliques. Au rythme des guerres européennes du XX^{ème} siècle, sont apparus d'autres organismes d'entraide, toujours d'inspiration chrétienne, principalement en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

La "mission civilisatrice" de l'Europe fut une inépuisable ressource de légitimité, permettant de justifier conquêtes militaires et domination, par les nations européennes, des sociétés "barbares" situées au "bas de l'échelle des civilisations". De ses origines inextricablement mêlées à l'esprit dominateur de l'Europe impériale, l'humanitaire contemporain conserve des traces dont le "droit d'ingérence" et les "interventions militaro-humanitaires" sont les avatars les plus mani-

festes. On rappellera à ce stade que si cette invocation renouvelée du "fardeau de l'homme blanc" inspire, sans doute à son insu, une partie du mouvement humanitaire contemporain, une autre partie revendique au contraire de s'en démarquer clairement.

Au cours du dernier tiers du XX^{ème} siècle, au lendemain de la décolonisation, le développement accéléré de l'urbanisation et les progrès des transports et techniques de communication se sont étendus à l'ensemble de la planète. Ces "forces sous-jacentes de l'ordre mondial" comme les désigne le chercheur américain James N. Rose-nau, ont à leur tour transformé les rapports entre individus, les rapports des individus à la collectivité et au reste du monde, induisant une autonomie et une capacité de décision et d'action croissantes dans le domaine international. Précisons que pour cet auteur, l'autonomie ne désigne pas une étape sur le chemin de l'indépendance, mais au contraire la capacité de choisir les modalités de l'interdépendance (avec d'autres individus, d'autres groupes, d'autres provinces, d'autres États ou organisations internationales). Cette "révolution des aptitudes individuelles" a une portée mondiale dans la mesure où elle permet à des regroupements d'individus, quelle qu'en soit la nature, de mieux atteindre leurs objectifs, quelle qu'en soit la valeur. C'est dans ce cadre que des organisations se sont dotées de moyens matériels, de compétences, de systèmes de collecte d'informations, ont acquis le soutien de segments d'opinion publique leur permettant de se hisser au rang d'acteurs sur une scène internationale jusqu'alors réservée aux États. L'expansion rapide et soutenue des ONG dans

le monde entier au cours de cette période est l'un des reflets de cette évolution, au cours de laquelle on a vu des groupes comme Greenpeace, Amnesty International, Attac, Médecins Sans Frontières, Act Up et bien d'autres défier des puissances étatiques ou économiques. Le succès de l'offensive menée par une coalition d'ONG contre 39 laboratoires qui poursuivaient en justice l'Afrique du Sud au sujet des médicaments génériques fut une occasion de prendre conscience de leur capacité d'action. On a toutefois rarement relevé le rôle primordial des ONG africaines et asiatiques dans cette campagne. (...)

Depuis les attentats de septembre 2001, l'islam et ses différentes manifestations sont l'objet d'une curiosité nouvelle, inspirée par l'inquiétude et la méfiance plus que par le désir de connaissance. (...) Marquée par une dynamique d'essor mondial de l'action privée, la période récente a donc vu le développement rapide et intense de nouvelles organisations venant donner une dimension transnationale à la longue tradition caritative de l'islam. Dès le milieu des années 80, ONG occidentales et ONG islamiques commencèrent à se côtoyer fréquemment dans les camps de réfugiés, les bidonvilles et les régions de violence dans les pays musulmans. Dans certains cas, les échanges d'informations et de services, habituels entre partenaires opérationnels, se sont faits naturellement. Dans d'autres cas, une distance méfiante interdisait tout contact digne de ce nom, sans qu'apparaisse aucune manifestation d'hostilité. Mais il est également arrivé, en particulier en Somalie et en Afghanistan, que certaines régions, ou camps de réfugiés, deviennent le territoire exclusif d'action d'ONG islamiques, les autres intervenants étant simplement expulsés de la zone, sans possibilité de retour. On retrouve ici la marque des blessures coloniales et l'amertume qu'elles ont laissée sous forme d'un esprit de revanche toujours prompt à resurgir. Force est de reconnaître que

les discours et pratiques de certaines ONG occidentales, enfermées dans leur conviction d'incarner un Bien universel et parfois étroitement encadrées par leurs gouvernements, apportent à ces radicaux la confirmation de la justesse de leur rejet. Quoiqu'il en soit, aussi sectaires et inélégantes qu'aient pu être ces mesures de refoulement, les ONG chassées n'étaient pas en mesure de protester, car leurs "concurrentes" islamiques s'acquittaient par ailleurs du contrat : les soins médicaux et l'approvisionnement étaient assurés, la logistique fonctionnait, les moyens requis pour aider une population dépendante étaient mobilisés et rien n'indiquait que celle-ci ait souffert de cette éviction. (...)

“ Le "droit d'ingérence" et les "interventions militaro-humanitaires" sont les avatars les plus manifestes de l'humanitaire contemporain ”

En pratique, une majorité de ces ONG est tout entière dévouée à un travail d'assistance et au prosélytisme religieux prioritairement destinés aux musulmans. Cette hiérarchisation des victimes est d'ailleurs récusee, au nom des valeurs de l'islam, par la plupart des responsables d'ONG islamiques, bien que leur action de terrain se déroule essentiellement en faveur de populations musulmanes. La contradiction entre une position de principe

qui valorise la conception universaliste de la solidarité et une action concrète qui la dément n'est pas tenable à terme. Il est pensable que la dynamique de l'action, la tentation du rapprochement avec les organisations humanitaires partenaires, les échanges de personnel entre institutions, entraîneront une part significative des ONG islamiques sur les chemins de la laïcisation empruntés par la plupart des ONG chrétiennes, tandis que d'autres se raidiront sur les positions de l'islam militant.

Le contexte politique dans lequel s'inscrivent l'assistance, ses responsables et ses bailleurs de fonds commandera sans aucun doute cette évolution. C'est la question de la démocratisation du monde arabo-musulman qui se retrouve donc posée, l'islam radical devant son succès à la confiscation de la revendication démocratique par des mouvements nationalistes qui ont tous sombré dans la dictature. Il n'est pas superflu de rappeler que les régimes arabes qui sont qualifiés de "modérés" dans le langage diplomatique sont ainsi désignés en référence à leurs bonnes relations avec les Etats-Unis et l'Europe. On apprécie par ce qualificatif élogieux leur attitude vis-à-vis du conflit israélo-palestinien. Mais les droits de l'homme n'y sont pas plus garantis que chez les "radicaux", l'injustice sociale, le népotisme et la misère y sont aussi répandus. Apparues dans ce contexte de dictatures, les ONG islamiques sont tiraillées entre une dynamique universaliste stimulée par leur coopération avec leurs homologues européennes, et l'engagement communautaire islamiste, principal pôle protestataire et fédérateur du monde arabo-musulman. (...) Ce champ de forces n'est pas totalement étranger à celui, travaillé par la question de l'indépendance politique, dans lequel évoluent les ONG occidentales.

Rony Brauman

Ancien président de Médecins Sans Frontière, professeur associé à l'Institut d'Études Politiques, Paris



Humanitaire et religions

Esquisse d'une philosophie du don

La question de la solidarité et du don est présente dans la tradition philosophique où l'éthique et l'altérité sont étroitement imbriquées dans la donation. M. Djamel Khalid en rappelle les principaux points.

Depuis longtemps thème de prédilection de l'anthropologie, le phénomène du don intéresse également la philosophie. Le premier argumentaire tenu par un philosophe remonte à l'ère antique. Dans son ouvrage : "*De Beneficiis*", Sénèque, stoïcien tardif, déploie une véritable opération intellectuelle approfondie. En effet, selon l'auteur, une action est dite bonne ou vertueuse si elle se soustrait à la logique du profit.

Donner, c'est rendre indépendant le don de tout avantage possible. L'essence du don est de donner pour donner, sans escompte d'un quelconque retour de la part du donateur. Son unique souci doit être de venir en aide à son prochain (le pauvre, le mourant, l'étranger...). Aucun profit, ni prestige ou honneur de celui qui donne ne doit être envisagé ; seul compte l'avantage de celui qui reçoit. La vérité du don se révèle dans l'acte effectué pour le bénéfice d'autrui. C'est que soulager les peines de l'autre rend impensable toutes formes de retour. Par le don, je réalise un rapport à autrui, je m'ouvre à l'existence de l'autre.

Sénèque pense le don comme "la pratique qui constitue le lien le plus puissant de la société des hommes" (I, III, 2) ; pratique qu'il conçoit éga-

lement comme l'obligation de donner, de recevoir et de rendre (anticipant la thèse de Marcel Mauss dans son *Essai sur le don*). Aussi, il s'avère impérieux au bénéficiaire de rendre qu'au donateur de donner sans calcul.

Mais peut-on penser le don en terme de gratuité, sans escompter un quelconque retour, et dans les mêmes termes une obligation de réciprocité, donc de rendu ? N'y a-t-il pas à ce niveau un hiatus impossible à trancher ? Car attendre un retour de la part de celui qui se trouve dans l'in-

“ La vérité du don se révèle dans l'acte effectué pour le bénéfice d'autrui ”

capacité de rendre quoique ce soit paraît totalement injuste. Pour Sénèque, le plus important n'est pas dans la chose donnée, elle est dans l'acte de donner. On est en présence de deux ordres distincts : celui des choses (réalité matérielle) et du geste (réalité immatérielle). Conception tout à fait familière aux modernes que nous sommes. L'essence du don est dans la simple intention : le signifié pur et invisible, dont la chose donnée représente le signifiant

visible. Cependant, un retour qui s'inscrit dans l'ordre de l'intention n'est pas comparable avec celui envisagé par un retour de l'objet, auquel cas il y aurait contre-don. On peut dire que l'objet se présente comme chose, et le signe (visible) en est l'intention. Dès lors, il suffit de recevoir un don et de marquer sincèrement sa gratitude par le signe visible d'une intention positive. Mais ne renvoie-t-elle pas à cette bonne conscience qu'il faudrait placer dans l'horizon d'une métaphysique à déconstruire ? Tant il est vrai qu'on ne pourra jamais écarter tout soupçon mesquin et garantir absolument qu'une intention soit authentiquement bonne, ou bien que celle-ci ne finisse par se dégrader en casuistique. L'impératif de désintéressement - au cœur de la pensée stoïcienne - nous renvoie au fondement même de la réflexion sur le don. Examiner la question du don en tant que don en éliminant tous les présupposés liés à l'extériorité (champ d'intérêt, profit ou calcul) nous oriente vers une aporie quasi-insolvable. Etant toujours déterminé par quelque chose d'autre que lui-même et jamais en soi, le don est dans la perceptive de Jacques Derrida, la figure même de l'impossible. D'après l'auteur, il suffit que le don soit reconnu comme don pour qu'il s'annule de lui-même. Sa critique porte sur la "figure symétrique" de l'acte de donner dont la simple reconnaissance anéantirait la pureté du geste. Il met en évidence l'idée que pour qu'il y ait don, celui-ci ne doit pas être perçu comme tel. Le don n'existe que pour autant qu'il n'est pas signifié. A l'opposé de Sénèque,

Derrida exclut toute réciprocité, dette ou échange. Il écrit dans *Donner le temps*: "Bien plus loin, le don comme don devrait ne pas apparaître comme don ni au donataire, ni au donateur". (p.26). La conception derridienne postule une asymétrie fondamentale entre l'extrême fragilité du don et sa possible reconnaissance qui par nature annule entièrement sa réalisation. Reconnaître le don c'est déjà le payer. N'étant jamais une visée relationnelle, il demeure inconditionnel par essence. Pour Derrida, le don n'existe qu'à l'insu du donateur, dans l'absence totale de rendu. Il n'y a pas de don qui se sait comme tel. En somme, celui qui effectue un don ne doit pas *savoir* ce qu'il donne, seul le bénéficiaire peut mesurer la valeur du don qu'il reçoit. Toutefois, cet excès de méfiance à l'égard du don, que l'auteur veut totalement épuré et ineffable, le rend complètement inaccessible. Sous couvert d'exigence métaphysique, il semble subordonner le don à un idéalisme intransigeant qui éliminerait *de facto* tout espoir de donner, si la valeur du don venait à être estimée. En d'autres termes, il faudrait faire un don sans le savoir, dans le parfait anonymat, dans l'ignorance de son acte. Derrida ne voit pas que dans le rapport au don, les parties ne visent pas forcément l'objectivité du don, ils veulent simplement l'utiliser comme prétexte pour viser autre chose : un lien social ou amical. La stricte opposition entre le don et l'échange n'a pas lieu d'être. Le don dévoile une pratique sociale où l'enjeu éthique se joue sans détour, ni justification.

L'approche d'Emmanuel Levinas nous apporte un éclairage intéressant sur la nature du lien social, sur le statut de l'autre et implicitement sur la nature du don tout en dépassant le clivage don/échange intéressé. Dans *Autrement qu'être, au-delà de l'essence*, Levinas développe un aspect majeur de sa philosophie en quatre étapes que l'on peut résumer de la manière suivante. Dans un premier

temps nous dit l'auteur, l'être est plongé dans un état d'insomnie, qu'il nomme le "Il y a". Il peut sortir de cette état en s'éveillant. Il s'ouvre alors par besoin, celui de s'accaparer le monde. Mais il n'est pas à l'abri de rechuter dans son état initial. La solution pour sortir de cet enfermement est de se désintéresser de lui-même, d'aller à la rencontre de l'autre, d'éclater la totalité rassurante de son moi. De l'autre, je saisis d'abord son visage, cette dimension spirituelle transcendante, qui ne m'appartient pas. Grâce à cette découverte, je fais l'expérience du dessaisissement de mon moi. Je me vois comme ne "m'appartenant pas entièrement". Surgit la question du don qui s'explique d'elle-même. Le "donner n'a de sens que s'il est arraché à un soi malgré soi" (p. 93) nous dit Levinas. La condition d'accès à "*l'autrement qu'être*" ne peut s'accomplir qu'au prix de cette arrachement à soi. En donnant à l'autre, je deviens autre.

“ Le don dévoile une pratique sociale où l'enjeu éthique se joue sans détour, ni justification ”

Dans le cadre de la pensée levinasienne, il est strictement exclu de ne pas donner, alors même que cette dette reste insolvable. Il s'ensuit un devoir d'engagement intégral à l'égard d'autrui, sans attente d'un quelconque retour en échange, ni la moindre reconnaissance.

Levinas considère le don comme un passage obligé, sans considération

par ailleurs pour la chose donnée. Il faut remarquer ici que le rapport à l'autre est prédéterminé, ce qui prive le donateur de sa liberté. Mais n'est-ce pas par la liberté que l'épreuve du lien social prend tout son sens ? Si le plus important dans le rapport de moi à l'autre ne relève pas de la manière de m'intégrer mais uniquement de mon allégeance absolue à autrui, alors la médiation du lien demeure secondaire. Seul compte le devoir vis-à-vis de l'autre. Cette forme risquerait à son tour de finir en échange banal.

Au fond, le don exprime l'idée que le plus important, c'est la part de l'autre. Si la question du don est devenue une préoccupation, c'est qu'il symbolise une dimension collective, qu'il n'est pas réductible à la circulation des biens, mais qu'il sert à créer et nourrir des alliances et à encourager la solidarité. En ce sens, il est la question politique par excellence. On peut considérer le don comme une réalité *sui generis*, de nature complexe, voir énigmatique ; à coup sûr une réponse possible sur laquelle repose l'existence des hommes en société ; "le besoin de sortir de soi" nous dit Baudelaire.

Djamel Khalid

*Chercheur en philosophie,
Sorbonne, Paris I*

Éléments de bibliographie :

- Alain Caille "Du don comme réponse à l'énigme du don" in l'Homme n° 142, 1997.
- Colloque "Dons et intérêts" organisé à l'université de Louvain, avril 1998, Editions Peters-Louvain, 1999.
- Charles Champetien, "Homo consumans, archéologie du don et de la dépense", Editions le Labyrinthe, Paris, 1994.
- Derrida, Jacques, "Donner le temps, La fausse monnaie" volume 1, Editions Galilée, Paris, 1991.
- Emmanuel Levinas, "Autrement qu'être, au-delà de l'essence", Nijhoff, la Haye, Martinus.
- François-Régis Chaumartin, "De beneficiis de Sénèque, sa signification philosophique, politique et sociale", Editions les Belles lettres, Paris, 1985.
- Pierre Bourdieu, "Esquisse d'une théorie de la pratique", Editions Droz, Genève, 1972.
- Maurice Godelier, "L'énigme du don", Editions Grasset, Paris, 1996.